



Ville de Bollène

CCAS.AZ/VM/CT
DEL_2025_31

CCAS
FONDS DE
SOLIDARITÉ POUR
LE LOGEMENT
APPEL DE FONDS
2025

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 JUIN 2025

page 1

L'an Deux Mille Vingt Cinq le vingt-quatre juin à 16 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 18 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony ZILIO.

Présents : M. ZILIO, Mme GUTIEREZ, M. BLANC, Mme AUTRAN-BLANC, Mme GIANETTA, Mme BRISA, Mme FROMENT.

Absents excusés :

M. BERNE représenté par M. BLANC
Mme DUMARCHER, Mme LAUNAIRE.

Absente :

Mme CALERO

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony ZILIO

Le Conseil Départemental, comme les années précédentes, fait appel au CCAS de la Ville de Bollène pour financer le Fonds de Solidarité pour le Logement.

En 2024, ce sont 301 Bollénois qui ont pu bénéficier de ce dispositif qui permet le maintien des familles dans leur logement pour un montant total de 94 000,00 €.

Les participations sont calculées en fonction du nombre d'habitants de la commune et établies comme suit :

- Fonds de Solidarité au Logement (F.S.L.) : 0,1068 € par habitant soit 1 453,01 €
- Énergie : 0,1602 € par habitant soit 2 179,52 €
- Eau : 0,1602 par habitant soit 2 179,52 €

La participation du CCAS s'élèvera à 5812 € au total.

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer pour verser au Conseil Départemental de Vaucluse, gestionnaire du fonds, la participation du CCAS de la Ville de Bollène s'élevant à 5 812 € et autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 JUIN 2025

page 2

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- Verser au Conseil Départemental de Vaucluse, gestionnaire du fonds, la participation du CCAS de la Ville de Bollène s'élevant à 5812 € ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
- Les fonds nécessaires seront prélevés sur l'exercice en cours, aux fonction et nature prévues à cet effet.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

➔ **DECIDE** de verser au Conseil Départemental de Vaucluse, gestionnaire du fonds, la participation du CCAS de la Ville de Bollène s'élevant à 5812 € ;

➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur l'exercice en cours, aux fonction et nature prévues à cet effet.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Anthony ZILIO
Président du CCAS,

Mme Myriam GUTIEREZ,
Secrétaire de séance,

